

CORPORATION
D'HÉBERGEMENT
DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL 2003-2004



Québec 

PAGE COUVERTURE :

Le Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur, une réalisation majeure de la Corporation, sert de toile de fond à trois groupes d'employés illustrant les trois grands secteurs d'activité : la Vice-présidence aux immobilisations, la Vice-présidence à l'administration, aux finances et au service à la clientèle et la Vice-présidence aux affaires juridiques et secrétariat général.

Groupe du haut :

LUC VERREAULT

Ingenieur en électricité, Direction de l'expertise technique

SIMON MAILHOT

Coordonnateur de projets, Direction de la gestion de projets

CÉLINE GAGNÉ

Technicienne en suivi de projets, Direction de la gestion de projets

LOUISE PERRY

Secrétaire, Direction de la gestion de projets

Groupe du centre :

MICHAËL ROBERT-ANGERS

Analyste financier, Direction du financement et de la planification

JENNIFER MICHAUD

Technicienne en administration, Direction du financement et de la planification

KARINE GENEST

Technicienne en administration, Direction de l'administration et des services à la clientèle

YVES BLOUIN

Directeur du financement et de la planification

Groupe du bas :

LOUIS GUAY

Vérificateur, Direction de la gestion financière

HÉLÈNE GIRARD

Technicienne en comptabilité, Direction de la gestion financière

SERGE THIBAUT

Directeur des services immobiliers

NOTRE MISSION

Offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux l'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la gestion, la construction, l'entretien et l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures dans le domaine sociosanitaire.

Posséder des biens utilisés ou devant être utilisés par les organismes du secteur.

NOTRE VISION

POUR DES IMMEUBLES EN SANTÉ !

Être le partenaire immobilier, technique et financier de référence du réseau de la santé et des services sociaux, spécialisé en immobilisations et équipements sociosanitaires.

Offrir la meilleure expertise immobilière et technique et le meilleur financement aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux et réaliser leurs projets dans le respect des programmes, des budgets autorisés et des échéanciers convenus.

Être reconnue pour la qualité et la valeur ajoutée des solutions proposées à la clientèle.

NOS VALEURS

- L'intégrité, la rigueur et la transparence dans nos actions.
- Le respect et le professionnalisme dans nos rapports avec nos clients et nos partenaires.
- La responsabilité sur les plans social et environnemental.
- Le respect des échéanciers et des engagements pris envers nos clients et nos partenaires.
- L'imputabilité de nos ressources humaines.
- La recherche des meilleures solutions pour les contribuables.

LACHENAIE

Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur



Publié par la Corporation d'hébergement du Québec

SIÈGE SOCIAL

2535, boul. Laurier, 5^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M3

Téléphone : (418) 644-3600
Télécopieur : (418) 644-3609
Site Web : www.chq.gouv.qc.ca

BUREAU DE MONTRÉAL

3700, rue Berri, 6^e étage
Montréal (Québec) H2L 4G9

Téléphone : (514) 873-2000
Télécopieur : (514) 864-7306

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2004

ISSN : 1499-626X

ISBN : 2-550-42748-3

APPLICATION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES NON-FUMEURS

La Corporation d'hébergement du Québec a pris les dispositions nécessaires pour assurer à ses employés et visiteurs un environnement exempt de fumée, conformément aux prescriptions de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au président de l'Assemblée nationale	4
Message du Président	5
Gouvernance	8
Membres du conseil d'administration	9
Organigrammes	10
Profil de la Corporation	11
États financiers	15
<i>Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière</i>	17
<i>Rapport du vérificateur</i>	19
<i>Résultats</i>	20
<i>Bénéfices non répartis</i>	21
<i>Surplus d'apport</i>	21
<i>Bilan</i>	22
<i>Flux de trésorerie</i>	23
<i>Notes complémentaires</i>	24
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	37
Code de déontologie des employés	39
Projets mis à l'étude en 2003-2004	42
Projets mis en exécution en 2003-2004	44
Projets mis en service en 2003-2004	46

LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Monsieur Michel Bissonnette
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité 2003-2004 de la Corporation d'hébergement du Québec.

La Corporation d'hébergement du Québec a pour mission d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération et dans un objectif d'autofinancement, l'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la gestion, la construction, l'entretien et l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures sociosanitaires.

Dans un souci de répondre adéquatement aux exigences médicales et technologiques et d'offrir aux usagers un environnement sécuritaire et des installations de qualité, tout en respectant la capacité financière du gouvernement, la Corporation propose des solutions immobilières adaptées à ses diverses clientèles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre,



Philippe Couillard



FENÊTRES SUR JARDIN

Suzan Vachon

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, dans le cadre de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, une somme de 1,4 million de dollars a été versée à des artistes québécois pour la création d'œuvres d'art reliées aux projets d'immobilisations.

L'œuvre intitulée *Fenêtres sur jardin* qui illustre une verrière colorée et texturée pour les aveugles présente également des chants d'oiseaux en braille dans le verre. Réalisée par madame Suzan Vachon, l'œuvre anime le hall d'entrée du Centre de réadaptation La Ressource situé à Hull.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Société d'État agissant à titre d'expert immobilier, technique et financier du réseau de la santé et des services sociaux, la Corporation d'hébergement du Québec dispose d'une structure souple et d'une approche de gestion basée sur l'impartition et la sous-traitance avec le secteur privé. Outil efficace doté d'un riche potentiel, c'est avec un grand enthousiasme que je me suis joint à toute l'équipe de la Corporation le 24 novembre 2003. Je suis heureux de vous présenter le rapport d'activité de la Corporation d'hébergement du Québec pour l'année financière 2003-2004.

D'entrée de jeu, l'année 2003-2004 a été colorée par les travaux reliés à la profonde révision de la mission de l'État. Dans ce contexte, une importante réflexion a été menée afin de confirmer la raison d'être de la Corporation, d'évaluer ses façons de faire et de trouver de nouvelles avenues pour offrir au réseau sociosanitaire un parc immobilier et d'équipements répondant aux exigences de la médecine moderne, aux besoins de la population, tout en respectant la capacité financière de l'État.

Cet exercice a été alimenté par les résultats des diverses consultations que la Corporation a effectuées au printemps 2003 auprès de ses partenaires et de sa clientèle. Ces consultations ont permis d'une part, de recueillir le degré de satisfaction en regard de la qualité des services offerts et en regard des liens d'affaires et, d'autre part, d'identifier des pistes et des priorités d'amélioration.

Animée par la volonté d'offrir au réseau des installations de qualité aux meilleurs coûts, la Corporation a présenté en janvier 2004 au ministre de la Santé et des Services sociaux, sa vision d'une société dédiée aux projets immobiliers dans le secteur de la santé et des services sociaux.

UNE CAPACITÉ FINANCIÈRE – DES ÉCONOMIES POUR LE RÉSEAU

Pour la quatrième année consécutive, la Corporation affiche un bilan financier positif. L'exercice 2003-2004 se termine avec un bénéfice net de quelque 39 millions de dollars, soit une hausse de 9 millions comparativement aux résultats de l'année précédente. Cette performance a permis à la Corporation de verser au réseau de la santé et des services sociaux une ristourne de 4,6 millions de dollars.



MICHEL L. LESAGE

*Président-directeur général et
président du conseil d'administration*

De surcroît, d'importantes économies ont été réalisées par le réseau qui a profité de prêts à taux d'intérêt avantageux, grâce à la grande capacité de financement de la Corporation et à sa gestion active des risques financiers. Entre autres, dans le cas des prêts à court terme offerts aux établissements et aux agences, la tarification de la Corporation, établie au taux préférentiel moins un pour cent, a entraîné des économies de 18 millions de dollars en comparaison des sommes qui auraient été déboursées auprès des institutions financières privées, en supposant que ces dernières auraient offert du financement au taux préférentiel.

DES SOLUTIONS À VOS PROJETS D'IMMOBILISATIONS

Sur le plan immobilier, la feuille de route 2003-2004 est impressionnante. Au total, la Corporation a effectué la gestion de 158 projets d'immobilisations dont la valeur se chiffre à près de 2,4 milliards de dollars. Il importe de mentionner l'obtention en novembre 2003 de la certification ISO 9001 (2000) pour le volet gestion de projets de la vice-présidence aux immobilisations.

Parmi les réalisations d'envergure, soulignons la livraison du Centre mère-enfant à l'automne 2003 et du Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur au printemps 2004; ces deux projets totalisent des investissements respectifs de 86 et 164 millions de dollars. Au total, les projets complétés en cours d'année représentent une injection de l'ordre de 425 millions de dollars. Parmi ceux-ci, mentionnons le CHSLD Estriade – Complexe Saint-Vincent à Sherbrooke (33 millions), le Centre régional de réadaptation La Ressource à Hull (19 millions) et le CLSC – Centre de santé des Sept-Rivières à Port-Cartier (16 millions).

La réhabilitation du Centre hospitalier Honoré-Mercier entreprise en cours d'année et qui nécessitera un déboursé de l'ordre de 116 millions de dollars est un chantier majeur qui devrait être complété à l'automne 2005.

La participation de la Corporation à différents comités reliés au volet immobilier mérite d'être mise en relief. Notons entre autres, la direction des travaux du Comité sur la qualité de l'air dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et la direction des travaux du Comité sur la gestion des équipements médicaux.

Par ailleurs, une importante révision et mise à jour du *Répertoire des normes et guides* pour la construction des établissements de santé a été amorcée en 2003-2004. Cette refonte majeure qui tient compte des pratiques actuelles et des orientations futures en matière d'immobilisations et d'équipements se présente dorénavant sous l'appellation *Cadre de référence normatif*. Au fur et à mesure de leur révision, les différentes sections du Cadre sont présentées sur le site Web de la Corporation.

DU FINANCEMENT ADAPTÉ ET FACILE D'ACCÈS

Le solde des prêts réalisés auprès des établissements du réseau de la santé et des centres de la petite enfance a connu une augmentation de plus de soixante-six pour cent, passant de 570 millions à 948 millions de dollars.

Plusieurs montages financiers ont été élaborés pour les établissements qui présentaient des projets dont une partie ou la totalité du budget était financée à même des revenus autonomes ou des économies sur des activités de fonctionnement. Les investissements réalisés par la Corporation à cet égard, dont certains s'apparentent à du partenariat public-privé, ont permis de réduire au minimum les coûts affectés à ces projets pour les établissements du réseau. Au 31 mars 2004, on comptait quatre-vingt-quatre projets de ce type ayant fait l'objet d'investissements de la part de la Corporation.

UNE APPROCHE AXÉE VERS LA CLIENTÈLE

L'amélioration des services offerts par la Corporation a été au cœur de nos actions. S'inscrivant dans une démarche orientée vers les résultats et axée vers le service à la clientèle, la Corporation a mis sur pied différents moyens afin d'informer ses partenaires et de favoriser les échanges.

Au nombre des réalisations, soulignons la mise en service en avril 2003 du nouveau site Web de la Corporation et la mise en exploitation, en janvier 2004, d'une section extranet réservée à l'usage de nos partenaires. Cet extranet permet aux établissements, aux agences et au MSSS de récupérer divers documents à caractère financier ou administratif relatifs à leurs dossiers en cours avec la Corporation. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de l'instauration d'un gouvernement en ligne.

Dans le même ordre d'idées soulignons d'une part, la publication du bulletin technique *Bâtir en santé* et la production du dépliant *Pour des immeubles en santé* présentant la gamme de services offerts par la Corporation et, d'autre part, la mise en fonction d'une ligne téléphonique sans frais et d'une adresse de courrier électronique dédiées spécifiquement à la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux.

LE PORTRAIT RÉEL DU PARC IMMOBILIER ET D'ÉQUIPEMENTS

Une gestion responsable et éclairée des installations sociosanitaires repose d'abord et avant tout sur la connaissance des immeubles et des équipements qui les composent. Convaincue du caractère essentiel de ces informations, la Corporation a poursuivi en 2003-2004 le développement du Système d'information de gestion des actifs du réseau de la santé et des services sociaux (SIGARSSS) pour le compte du MSSS, en collaboration avec les partenaires du réseau.

Durant l'exercice financier, le projet, qui met à la disposition du réseau les données relatives à l'inventaire immobilier, s'est enrichi de la composante des équipements médicaux. L'inventaire des équipements médicaux de 100 000\$ et plus, certains équipements dits stratégiques et l'inventaire complet des centres de recherche ont été réalisés. De la même façon que l'inventaire immobilier, ces inventaires sont accessibles sur Internet par un portail sécurisé pour les partenaires du réseau. En ce qui a trait à l'inventaire des équipements médicaux de 10 000\$ à 100 000\$, des expériences pilotes ont été menées dans quatre établissements du réseau. Le portail SIGARSSS procure désormais toutes les facilités pour saisir, valider et extraire des données relatives à cette portion d'inventaire.

HORIZON 2004-2005

Les soins et les services de santé sont dispensés dans des établissements qui doivent offrir un environnement sécuritaire et adapté aux pratiques médicales modernes. Le parc immobilier et d'équipements du réseau de la santé et des services sociaux constitue une composante essentielle du système de santé. Au cours des dix dernières années, la situation financière du gouvernement s'est traduite par une baisse des investissements concernant la mise à niveau des installations. Rappelons qu'un programme d'investissement a été recommandé en 1999 dans le rapport de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (Rapport Clair). De même, le rapport du Vérificateur général du Québec en 2000 recommandait de dresser un inventaire du parc immobilier du réseau de la santé et des services sociaux, de présenter un état de la fonctionnalité des bâtiments et d'établir l'ensemble des besoins concernant leur entretien.

Dans ce contexte, la Corporation pourrait mettre en place un programme de maintien d'actifs qui proposerait des solutions financières et immobilières pour les immeubles dont elle est propriétaire et pour ceux qui sont la propriété des établissements. Afin d'alléger la participation financière de l'État, des partenariats public-privé pourraient se révéler une avenue avantageuse et seront considérés.

La Corporation actualisera son plan d'affaires afin qu'il corresponde aux objectifs gouvernementaux en matière de santé et de services sociaux. Tous les moyens seront déployés afin de proposer au réseau un guichet unique pour la réalisation et le financement des projets d'immobilisations. Résolument tournée vers sa clientèle, la Corporation adoptera une approche proactive et offrira une nouvelle grille de tarification qui pourra être modulée en fonction du type de services désirés. La tarification pourra se présenter selon une offre de service globale ou des services à la carte.

REMERCIEMENTS

Les résultats de l'année 2003-2004 marquent la progression constante de la Corporation. Pour leur généreuse contribution au développement des affaires de la Corporation, j'adresse mes remerciements à tous les membres du conseil d'administration. Je souligne de façon particulière la participation de madame Diane Déry dont le mandat d'administratrice a pris fin en cours d'année. Je tiens à mettre en relief la participation de tous nos partenaires du réseau et de l'ensemble de nos fournisseurs, qui apportent une collaboration soutenue dans la réalisation des projets. Je remercie tous les employés pour leur confiance, leur persévérance et leur implication constante dans les multiples dossiers. Enfin, au nom du conseil d'administration, je veux rendre hommage à monsieur Michel Salvas, président-directeur général sortant qui a contribué à la mise sur pied de la Corporation et en a assuré la direction pendant près de quatre ans.

Fort de l'équipe multidisciplinaire possédant l'expertise immobilière, technique et financière, la Corporation met tout en œuvre pour que le réseau puisse bénéficier *d'immeubles en santé*.



Michel L. Lesage

GOUVERNANCE

Société d'État autonome et imputable, la Corporation d'hébergement du Québec accorde une attention particulière à la gouvernance de l'entreprise. L'importance de clarifier les rôles et les responsabilités du conseil d'administration, des gestionnaires et des membres des divers comités et de réviser les politiques et les pratiques de même que les processus d'évaluation et de gestion sont une priorité.

Dans cet esprit, trois comités apportent leur support au conseil d'administration et à la direction de la Corporation : un comité exécutif, un comité de vérification et un comité de ressources humaines. Les actions de l'entreprise sont régies par le Règlement intérieur de la Corporation.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif exerce les pouvoirs d'approbation et d'autorisation délégués par le conseil d'administration, notamment dans les affaires suivantes : financement à long terme ; ouverture de crédit ; contrat de construction supérieur à 5 M \$; supplément à un contrat de construction ; contrat d'approvisionnement et de services techniques requis pour le fonctionnement de la Corporation ; contrat de services avec la clientèle ; contrat de services professionnels entre 500 000 \$ et 1 M \$; placement financier de plus d'un an ; acquisition et cession d'immeubles ou de droits immobiliers ; archives et règlement de litiges judiciaires ; location d'immeubles.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification a pour fonction d'examiner et de formuler des avis au conseil d'administration sur les éléments suivants : les états financiers annuels ; le rapport du vérificateur général du Québec et la déclaration de responsabilité de la direction à l'égard des états financiers les accompagnant, les rapports à la gestion découlant des vérifications d'attestation financière, de la conformité aux lois, règlements, politiques et directives et des vérifications d'optimisation des ressources ; les constatations et les recommandations susceptibles d'être retenues pour les fins du rapport annuel du vérificateur général du Québec ; la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne ainsi que les systèmes de présentation de l'information financière et de gestion pour l'assurer du bon fonctionnement du processus de radiation des comptes ; et le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par le Vérificateur général du Québec.

COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Le comité de ressources humaines a pour mandat d'examiner et de formuler des avis au conseil sur le plan de développement des ressources humaines, la politique de rémunération, la convention collective et le règlement sur les effectifs.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement intérieur intègre les règlements 1, 2 et 3, lesquels traitent respectivement du fonctionnement et de l'organisation interne de la Corporation, de ses pouvoirs d'emprunt et enfin, de la délégation de pouvoirs et de fonctions du conseil d'administration et de la désignation des signataires de certains documents.

La Corporation prend les moyens appropriés pour protéger son actionnaire, ses clients, son personnel, l'environnement et la société en général tout en contribuant à la création d'un contexte de plus grande performance.



De gauche à droite

LOUIS-ÉTIENNE BEAUMONT

Conseiller, Direction des relations publiques et des communications

GUYLAINE RATTÉ

Adjointe administrative, Vice-présidence aux finances, à l'administration et au service à la clientèle

RENÉ PATRY

Technicien en immobilier, Direction des services immobiliers

RACHEL BEAUDRY

Conseillère aux services à la clientèle, Direction de l'administration et des services à la clientèle

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



MICHEL L. LESAGE

Président-directeur général
Corporation d'hébergement du Québec
Président du conseil d'administration



GILLES BERGERON

Vice-recteur à l'administration et aux finances
Université du Québec à Chicoutimi



LUC BORDELEAU

Directeur régional
Service de planification retraite – Est du Québec
Banque Nationale
Sainte-Foy



JACQUES COTTON

Directeur général
Cité de la Santé de Laval - CHARL



CLAUDE DESJARDINS

Président
Villa Médica inc.
Président-directeur général par intérim
Agence de développement des réseaux locaux
de santé et de services sociaux de Laval
Vice-président du conseil d'administration



RENÉE LAMONTAGNE

Sous-ministre adjointe
Direction générale des services à la population
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Québec



FRANCE LARIN

Directrice générale
Les CHSLD de Longueuil



LOUISE ROCHETTE

Directrice des ressources matérielles
et financières
Commission scolaire de Portneuf



MAÎTRE CLAUDE GILBERT

Vice-président aux affaires juridiques
et Secrétaire général
Corporation d'hébergement du Québec
Secrétaire du conseil d'administration

COMITÉ EXÉCUTIF

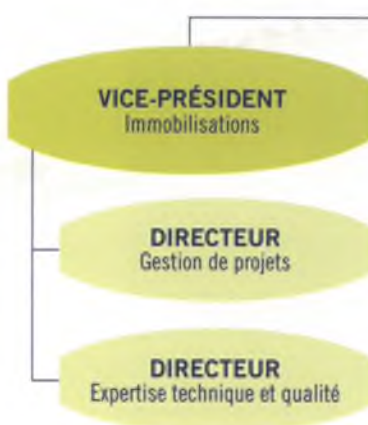
Monsieur Michel L. Lesage, président
Monsieur Luc Bordeleau
Monsieur Claude Desjardins

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Madame Louise Rochette, présidente
Monsieur Luc Bordeleau
Monsieur Claude Desjardins

COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Michel L. Lesage, président
Monsieur Gilles Bergeron
Monsieur Jacques Cotton
Madame France Larin



PROFIL DE LA CORPORATION

CONSTITUTION

Du 10 septembre 1974 au 30 novembre 1999, la Corporation d'hébergement du Québec était un organisme à but non lucratif intégré au Ministère de la Santé et des Services sociaux. Le 1^{er} décembre 1999, la Corporation devenait une personne morale à fonds social, constituée en vertu de la Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec. À ce titre, elle est totalement imputable de ses actions face au gouvernement. La Corporation est une société d'État sous la responsabilité du ministre de la Santé et des Services sociaux.

COMITÉ DE DIRECTION



MICHEL L. LESAGE

*Président-directeur général et
président du conseil d'administration*



JULES LAROUCHE

*Vice-président aux finances,
à l'administration et au service
à la clientèle*



MAÎTRE CLAUDE GILBERT

*Vice-président aux affaires juridiques
et secrétaire général*



DANIELLE DUSSAULT

*Directrice des relations publiques et
des communications*



MARIE BLAIS

*Adjointe au président-directeur
général*

GAMME DE SERVICES

SERVICES CONSEILS ET D'EXPERTISE TECHNIQUE

- Normalisation, planification, programmation, étude de faisabilité, estimation de coûts, analyse de la valeur, architecture, ingénierie et génie biomédical.

SERVICE DE GESTION DE PROJETS

- Planification, coordination et gestion de projets d'immobilisations, de la phase étude à la mise en service.

EXPERTISE IMMOBILIÈRE

- Recherche, évaluation et acquisition d'immeubles, cession d'actifs et location d'immeubles, analyse de solutions immobilières.

EXPERTISE CONTRACTUELLE

- Gestion du processus d'appel d'offres et des opérations contractuelles.

SERVICES ET PRODUITS FINANCIERS

- Financement intérimaire et temporaire des projets d'immobilisations à l'étude et en exécution.
- Prêts à demande :
 - Projets d'immobilisations, d'équipements et de systèmes d'information ;
 - Projets autofinancés par les établissements ;
 - Budgets d'exploitation et réorganisation financière.
- Financement spécifique :
 - Réalisation de montages financiers.
- Gestion des mandats de financement à long terme.

INVESTISSEMENTS

- Participation financière dans des projets ou des entreprises.

SERVICES EN DÉVELOPPEMENT

- Planification et gestion d'un programme de maintien d'actifs immobiliers ;
- Programme de gestion et d'acquisition d'équipements de haute technologie médicale et d'actifs informationnels ;
- Planification, gestion de projets, ingénierie financière et services contractuels de projets en partenariat public-privé.

PROFIL DE LA CORPORATION

FAITS SAILLANTS 2003-2004

158 PROJETS : 2 364 M\$

La Corporation a effectué la gestion de 158 projets d'immobilisations, soit 84 projets à l'étude et 74 projets en exécution. La valeur de ces projets se chiffre à 2,4 milliards de dollars, soit 1,2 milliard pour les projets à l'étude et 1,2 milliard pour les projets en exécution. Les projets les plus importants démarrés en cours d'année ont fait l'objet d'une convention d'imputabilité.

UN VOLUME DE PRÊTS EN CROISSANCE

En 2003-2004, la valeur totale des prêts a atteint 2,2 milliards de dollars, soit une hausse de 58 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent.

UNE AMÉLIORATION DE NOS FAÇONS DE FAIRE

Dans une optique d'amélioration continue de ses pratiques et de son service à la clientèle, la Corporation a donné suite à la demande d'accréditation ISO entreprise en 2002-2003. L'obtention de la certification ISO 9001 (2000) en novembre 2003 pour le volet gestion de projets de la vice-présidence aux immobilisations a marqué le pas. Au 31 mars 2004, les secteurs concernant les activités relatives aux services de prêts, à la gestion financière des projets, à la gestion des loyers et aux services à la clientèle avaient entrepris le processus d'accréditation dans le but d'obtenir une certification ISO 9001 (2000) au cours de 2004-2005.

VALEUR AJOUTÉE POUR LE SECTEUR SOCIO SANITAIRE

1. Des économies importantes en frais financiers résultant de prêts à taux réduits offerts grâce à :

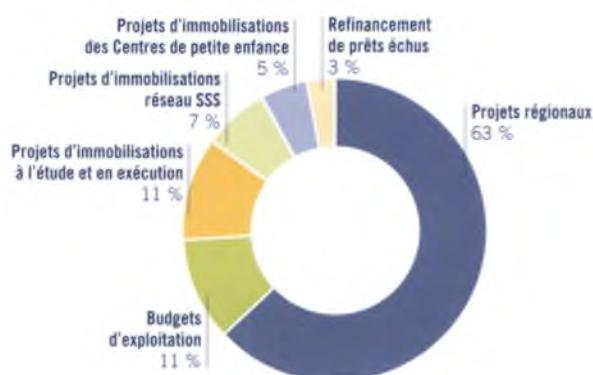
- Une grande capacité de financement
- Des conditions de financement avantageuses
- Une crédibilité établie sur les marchés financiers
- Un volume d'activités important

2. Le regroupement d'une équipe multidisciplinaire dédiée spécifiquement aux besoins du réseau offrant :

- Une expertise spécialisée
- La gestion d'une masse critique de projets permettant de mettre en œuvre des solutions novatrices et plus économiques
- Une capacité de suivre l'évolution technologique du secteur
- Une référence technique en matière d'immobilisations sociosanitaires

3. La possibilité de réinjecter ses bénéfices au profit du réseau sociosanitaire.

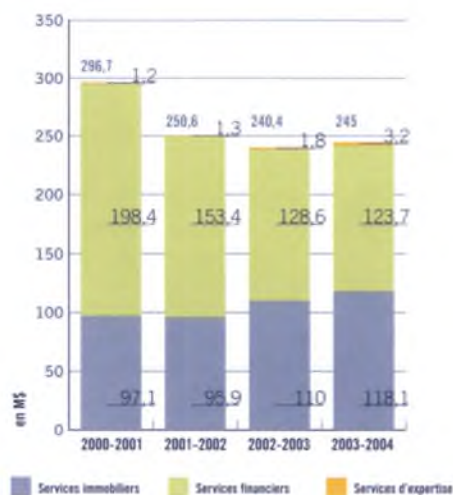
Ventilation des prêts au 31 mars 2004



UNE MINIMISATION DES COÛTS DE FINANCEMENT POUR LE RÉSEAU

Le volume important des prêts a permis à la Corporation de bénéficier des conditions d'emprunt réservées aux plus gros emprunteurs. De surcroît, la Corporation a profité du volume important de ses emprunts pour minimiser ses coûts en gérant les risques financiers. Cette situation qui a permis à la Corporation d'offrir aux établissements des conditions plus avantageuses que celles qu'ils pouvaient obtenir sur les marchés financiers, a contribué à réduire le coût du service de dette pour le réseau. Les économies ainsi réalisées ont été retournées sous forme de ristournes à la clientèle.

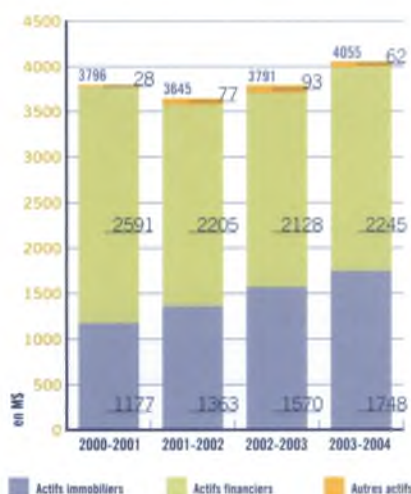
Évolution des revenus sur la période 2003-2004 par type de services



UN NOUVEAU CADRE DE RÉFÉRENCE NORMATIF

La refonte du Répertoire des normes et guides exposant les exigences pour la programmation, la conception et la construction des établissements de santé a été amorcée. Le nouveau document qui s'intitule *Cadre de référence normatif*, accessible sur le site Web de la Corporation, présentait au 31 mars 2004 la version, à l'état projet, des différents volets liés au centre d'hébergement et de soins de longue durée. De plus, la définition des exigences reliées à quelque 70 locaux spécifiques tels la chambre d'isolement respiratoire et la chambre de contention avait été revue et était aussi disponible. Au cours de 2004-2005, les travaux porteront sur la révision des exigences pour les urgences et pour la néphrologie.

Évolution des actifs immobiliers et des actifs financiers



UN OUTIL DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE POUR LE RÉSEAU

Afin de permettre une évaluation beaucoup plus précise des coûts des projets, la méthode de calcul des coûts normés a été mise à jour et développée selon le logiciel Uniformat II. Les coûts normés sont maintenant établis, non seulement en fonction d'une superficie, mais en tenant compte des spécificités propres aux éléments présents dans l'environnement.

De plus, la Corporation s'est vue confier la gestion contractuelle et financière de 872 contrats et avenants dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations du réseau. Ce contrôle budgétaire a nécessité plus de 5 000 transactions financières.

SIGARSSS : DES DONNÉES ESSENTIELLES

La mise à niveau des immeubles du secteur de la santé est urgente. Conséquemment, le portrait réel du parc immobilier et du parc d'équipements demeure un élément fondamental et essentiel pour planifier à court, moyen et long terme les travaux et les investissements au plan des immobilisations. Dans ce contexte, le MSSS a confié à la Corporation le mandat d'élaborer un inventaire des actifs immobiliers, des équipements médicaux et des équipements de recherche pour l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux. Le projet SIGARSSS (Système d'information de gestion des actifs du réseau de la santé et des services sociaux), mis sur pied en collaboration avec le MSSS et les partenaires du réseau, comprend les quatre phases suivantes : l'inventaire des immeubles, des équipements médicaux et des équipements de recherche ; le profil technique de chaque immeuble ; l'évaluation du déficit d'entretien des immeubles et, l'élaboration d'un plan de conservation sur la vie utile du bâtiment.

L'inventaire des actifs immobiliers a permis de recenser 1 296 immeubles en propriété publique et 1 041 immeubles loués par les établissements, pour un total de 2 337 immeubles. Le processus de validation des informations et de mise à jour auprès des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et des établissements est en cours. Au 31 mars 2004, plus de 70 % de l'information était validée.

L'inventaire des équipements médicaux de 100 000 \$ et plus et de certains équipements dits stratégiques a également été complété. Au total, 119 types d'équipements ont été inventoriés selon une nomenclature et une codification standardisée au plan national.

Les données relatives aux actifs immobiliers et aux équipements médicaux sont accessibles sur le réseau de télécommunications sociosanitaire (RTSS) pour les partenaires du réseau ou sur la section SIGARSSS du site Web de la Corporation.

En ce qui a trait aux équipements de recherche, l'inventaire a été complété en novembre 2003. Cet inventaire réalisé en collaboration avec le MSSS et le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) est accessible via le site Web du FRSQ.

UN MEILLEUR REPÉRAGE DES ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

Les activités reliées au génie biomédical ont été multiples. Outre la réalisation de l'inventaire des équipements médicaux et de recherche s'inscrivant dans le projet SIGARSSS, un cadre de référence normatif et une table normalisée des équipements ont été développés. La normalisation de la nomenclature des équipements et des fabricants, de même que des partenariats avec Santé Canada et 19 fabricants détenant 66 % du marché des équipements de haute technologie au Québec, ont permis l'intégration des données relatives aux équipements.

L'inventaire des équipements médicaux constitue le cœur d'une saine gestion et est un élément incontournable. Dans cette optique, l'objectif est d'établir un cadre de gestion et d'amélioration de la qualité de type ISO 9001. La norme ISO faciliterait la traçabilité des équipements, c'est-à-dire fournirait son historique, indiquerait son utilisation ou la localisation d'articles ou d'activités semblables au moyen d'une identification enregistrée.

UNE EXPERTISE TOUJOURS EN DÉVELOPPEMENT

La Corporation a participé à de multiples comités à titre d'expert-conseil. En plus d'assumer la direction du Comité sur la qualité de l'air dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et du Comité sur la gestion des équipements médicaux, la Corporation a pris part à plusieurs groupes de travail concernant la radio-oncologie, les urgences, la révision des centres d'hébergement et de soins de longue durée et la nomenclature et la gestion des équipements médicaux de haute technologie. De plus, la Corporation a collaboré aux travaux de plusieurs comités interministériels dont le Comité provincial sur le Code de construction, le Comité de coordination en sécurité civile et le Forum d'échange sectoriel sur l'assurance de la qualité dans le domaine de la construction.

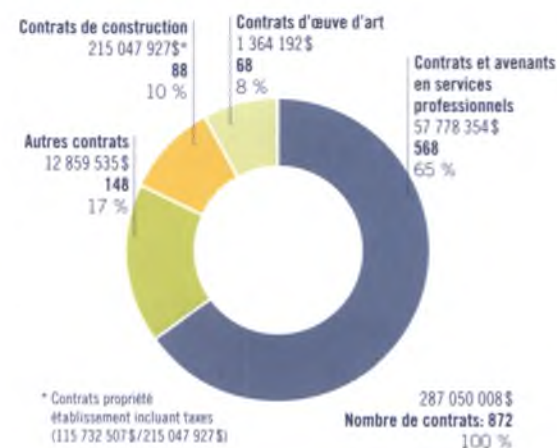
BÂTIR EN SANTÉ

Enfin, le bulletin technique *Bâtir en santé*, publié mensuellement sur le site Web de la Corporation depuis novembre 2003, a abordé les sujets suivants : l'efficacité énergétique, la chambre d'isolement respiratoire, les exigences applicables lors de travaux de transformation dans un bâtiment, la normalisation des équipements médicaux et le bâtiment intelligent.

UNE ÉQUIPE BIEN ENCADRÉE

Dans le cadre de l'application du Plan de développement des ressources humaines, plus de 300 jours-personne ont été consacrés à la formation du personnel de la Corporation, afin de répondre aux besoins de l'organisation et aux besoins individuels. Le développement de l'expertise professionnelle a été priorisé. Une politique de soutien aux démarches individuelles de développement professionnel a aussi été adoptée. Par ailleurs, un plan de relève et un programme d'accueil et d'orientation ont été mis en place.

Répartition des volumes de contrats pour l'année financière 2003-2004



DES SYSTÈMES PERFORMANTS

Au cours de l'année 2003-2004, la Corporation s'est dotée d'un plan stratégique en systèmes d'information. Valable jusqu'en 2006, ce plan qui permet l'harmonisation de divers systèmes indique précisément les phases d'évolution des systèmes actuels et identifie les composantes qui seront nécessaires au bon déroulement des activités de la Corporation. La mise en œuvre de ce plan est déjà amorcée.

Évolution des opérations contractuelles

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Total
Contrats et avenants en services professionnels	437	463	556	568	2 024
architectes et ingénieurs	308	288	349	406	1 351
autres professionnels	129	175	207	162	673
Contrats de construction	57	74	87	88	306
Contrats d'œuvre d'art	30	66	59	68	223
Autres contrats	37	78	140	148	403
Total	561	681	842	872	2 956

Au 31 mars 2004, la Corporation comptait 83 postes réguliers dont 7 étaient vacants. Afin de répondre à des mandats précis et ponctuels, 29 personnes étaient employées à titre occasionnel.

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2004



De gauche à droite

MARIE-JOSÉE LAROSE

*Agente en gestion financière, Direction de la
gestion financière*

MÉLISSA LAPRISE

*Agente en gestion financière, Direction de la
gestion financière*

SERGE COUTURE

*Soutien informatique et technicien réseau,
Direction de l'administration et des services
à la clientèle*

LACHENAIE

*Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur
Hall d'entrée*



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers de la Corporation d'hébergement du Québec ainsi que de toute l'information contenue dans les états financiers, lesquels ont été approuvés par le conseil d'administration, revient à la direction.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, renferment des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La direction de la Corporation a élaboré et veillé au maintien d'un système de contrôles comptables internes afin d'assurer l'intégrité et l'objectivité des données présentées dans les états financiers. La direction estime que ce système fournit l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, qu'elle constitue une base pertinente pour la préparation des états financiers et que les actifs de la Corporation sont correctement comptabilisés et bien protégés.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du comité de vérification, qui est formé uniquement d'administrateurs externes. Le comité examine les états financiers annuels de la Corporation et recommande leur approbation au conseil. Le vérificateur de la Corporation a librement et pleinement accès au comité de vérification, que ce soit en présence de la direction ou non.

Les présents états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Corporation, le Vérificateur général du Québec et son rapport apparaît ci-après.

Le Président-directeur général,



Michel L. Lesage

Sainte-Foy, le 17 mai 2004

LACHENAIE

*Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur
Poste de garde*



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances du Québec

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 2004 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, FCA

Québec, le 17 mai 2004

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

		2004	2003
	Notes		
Produits			
Revenus d'intérêts		123 269	127 895
Honoraires de gestion de financement		399	659
Revenus de location :			
Réseau de la santé	3	113 769	106 183
Autres – net	4	1 500	979
Honoraires de gestion relatifs aux projets mandatés		1 940	1 472
Honoraires d'expertise		1 271	338
Subvention du gouvernement du Canada	5	440	374
Gain sur disposition d'immeubles destinés à la vente		17	–
Amortissement des apports reportés		16 136	15 346
Revenus de projets à l'étude retirés		551	235
Autres		250	370
		259 542	253 851
Charges			
Frais financiers – net	6	185 694	190 392
Amortissement	7	21 567	18 539
Charges générales et administratives	8	6 713	5 682
Coûts d'expertise		1 145	334
Réduction de valeur de biens immobiliers		–	7 922
Perte sur disposition d'immeubles destinés à la vente		–	63
Coûts relatifs aux projets à l'étude retirés		551	235
Système d'information sur les immeubles du réseau		–	797
Autres charges		–	77
Remise aux clients	9	4 637	–
		220 307	224 041
Bénéfice net		39 235	29 810

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	74 163	54 353
Bénéfice net	39 235	29 810
Dividende	—	(10 000)
Solde à la fin de l'exercice *	113 398	74 163

* Les sommes dégagées par l'amortissement des apports reportés dont l'utilisation doit être préalablement approuvée par l'actionnaire tel que mentionné à la note 20 est de 57,6 M\$ au 31 mars 2004 (2003 : 42,3 M\$).

SURPLUS D'APPORT

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	2 337	1 907
Excédent de la juste valeur sur le coût des terrains acquis pour une contrepartie mineure ou nulle	5 254	430
Solde à la fin de l'exercice	7 591	2 337

BILAN

AU 31 MARS 2004
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

		2004	2003
	Notes		
Actif			
Placements temporaires	23	2 488	795
Débiteurs	10	25 527	3 262
Loyers à recevoir	11	12 406	13 895
Prêts	12	1 839 122	1 802 254
Créances à recevoir – projets mandatés	13	367 836	307 075
Biens immobiliers	14	1 747 826	1 569 982
Immeubles destinés à la vente	15	441	1 293
Projets à l'étude		28 578	68 069
Autres éléments d'actifs	16	30 534	23 947
		4 054 758	3 790 572
Passif			
Chèques en circulation moins encaisse		5 462	2 098
Créditeurs et retenues sur contrats à payer		56 024	65 517
Intérêts courus	17	65 687	59 643
Emprunts à court terme	18	1 916 785	1 475 277
Dette à long terme	19	1 759 142	1 981 189
Crédits reportés	20	120 669	120 348
		3 923 769	3 704 072
Avoir de l'actionnaire			
Capital-actions	21	10 000	10 000
Surplus d'apport		7 591	2 337
Bénéfices non répartis		113 398	74 163
		130 989	86 500
		4 054 758	3 790 572

Engagements et éventualités (note 24)

Pour le conseil d'administration



Michel L. Lesage, président



Claude Desjardins, vice-président

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2004	2003
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	39 235	29 810
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces		
Perte (Gain) sur disposition d'immeubles destinés à la vente	(17)	63
Réduction de valeur de biens immobiliers	—	7 922
Intérêts sur obligations à coupons irréguliers	9 015	8 617
Revenus d'intérêt imputés aux soldes des prêts et aux projets mandatés	(31 550)	(18 808)
Intérêts imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(10 656)	(7 618)
Honoraires de gestion imputables aux projets mandatés	(2 282)	(1 594)
Frais de gestion imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(2 768)	(3 031)
Remise aux clients	4 637	—
Charges locatives imputées aux projets à l'étude	—	(247)
Amortissement		
Biens immobiliers	20 417	18 349
Autres éléments d'actifs	2 322	1 139
Crédits reportés	(16 136)	(15 346)
Variations nettes des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation		
Débiteurs	(3 268)	57 877
Loyers à recevoir	1 489	2 006
Créditeurs et retenues sur contrats à payer	(3 634)	(8 781)
Intérêts courus	6 044	(3 973)
	12 848	66 385
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Rentrées de fonds des prêts	1 054 626	979 956
Sorties de fonds des prêts	(1 068 959)	(1 000 335)
Rentrées de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	74 979	145 830
Sorties de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	(121 065)	(90 588)
Rentrées de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	5 366	19 458
Sorties de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	(7 980)	(10 958)
Acquisition de biens immobiliers	(172 246)	(171 237)
Acquisition d'immeubles destinés à la vente	(5)	—
Produit de disposition d'immeubles destinés à la vente	51	—
Rentrées de fonds des projets à l'étude	29 171	—
Sorties de fonds des projets à l'étude	(22 902)	(43 628)
Acquisition des autres éléments d'actifs	(8 489)	(6 121)
Produit de disposition des autres éléments d'actifs	700	63
	(236 753)	(177 560)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunts à court terme	6 503 430	8 977 547
Remboursement des emprunts à court terme	(6 061 922)	(8 687 398)
Emprunts à long terme	166 748	162 304
Remboursement de la dette à long terme	(397 123)	(332 269)
Augmentation nette des crédits reportés	11 101	10 139
Versement d'un dividende	—	(10 000)
	222 234	120 323
Augmentation (Diminution) des espèces et quasi-espèces	(1 671)	9 148
Espèces et quasi-espèces au début	(1 303)	(10 451)
Espèces et quasi-espèces à la fin (note 26)	(2 974)	(1 303)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

1. CONSTITUTION, MISSION ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec (la Corporation) était jusqu'au 30 novembre 1999 une corporation sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. La Corporation est devenue, le 1^{er} décembre 1999, une personne morale à fonds social, constituée en vertu de la Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec (L.R.Q., C-68.1)

La Corporation a pour mission d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération et dans un objectif d'autofinancement, l'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la gestion, la construction, l'entretien et l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures sociosanitaires.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et de services sociaux, une agence de développement ou un conseil régional visé à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) ou à la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre ou par le gouvernement. Les articles de la loi permettant à la Corporation de s'autofinancer sont entrés en vigueur seulement le 1^{er} avril 2000.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

BIENS IMMOBILIERS

Immeubles en exploitation

Les immeubles achetés par la Corporation sont inscrits au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. L'excédent de la juste valeur des terrains sur leur coût est comptabilisé au surplus d'apport. L'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût est comptabilisé à titre d'apports reportés.

Les bâtiments sont amortis selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux de 5% pour des périodes d'amortissement variant de 35 à 50 ans.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement se rapportant aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments faisant l'objet de bail emphytéotique sont amortis selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés au taux de 5% pour une période équivalente au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

Immeubles en cours de construction

Le coût des immeubles en construction comprend en sus des coûts directs, une fraction pertinente des charges générales et administratives s'y rapportant, et les frais de financement. Les frais de financement sont capitalisés aux immeubles en cours de construction jusqu'au moment de leur transfert aux immeubles en exploitation.

Mobilier et équipement en location

Le mobilier et l'équipement en location attribuable aux biens immobiliers sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de sa juste valeur diminuée des frais de vente. La Corporation cesse de les amortir aussitôt qu'elle décide de s'en départir.

PROJETS À L'ÉTUDE

Les projets à l'étude comprennent en sus des coûts directs les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans les cas où les projets ne seront pas mis en œuvre.

INTÉRÊTS CAPITALISÉS

La partie de la dépense d'intérêts attribuable aux immeubles en cours de construction est capitalisée selon le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts temporaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme

L'escompte, la prime et les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette respective selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Frais reportés – conservation

Les dépenses de conservation encourues sur les immobilisations sont comptabilisées au poste frais reportés et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 15 ans lorsque les projets sont complètement réalisés. Les sommes sont refacturables aux locataires. La récupération de ces frais s'effectue sur la même durée de 15 ans.

Frais de développement de systèmes informatiques

Les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement utilisé pour fins administratives sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période entre 5 et 10 ans.

Aménagements de locaux

Les aménagements de locaux sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 6, 10 ou 25 ans.

DETTE À LONG TERME

Les obligations émises à coupons irréguliers sont inscrites à leur valeur nominale, augmentées annuellement de la capitalisation de la charge d'intérêt au taux effectif, selon la méthode de l'intérêt composé.

CRÉDITS REPORTÉS

Apports reportés

Les apports reportés sont constitués de l'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût lorsque la contrepartie est mineure ou nulle et des contributions d'organismes pour financer des projets de construction. Ils sont virés graduellement aux résultats selon la même méthode d'amortissement que les bâtiments y afférents.

Les apports reçus sous forme de subvention pour l'acquisition d'immobilisations sont virés aux résultats en fonction de l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Les contributions d'organismes se rapportant aux terrains sont comptabilisées dans le surplus d'apport. Lorsque des conditions sont rattachées à ces contributions, elles sont comptabilisées dans les apports reportés et virés au surplus d'apport au moment où les conditions sont respectées.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Corporation a recours à des contrats de garanties de taux d'intérêt pour gérer les risques découlant des fluctuations des taux d'intérêts sur sa dette à court terme. Comme il s'agit uniquement d'opérations de couverture, les valeurs comptables de ces instruments financiers ne sont pas redressées en fonction de leurs valeurs marchandes courantes. Tout montant à percevoir ou à payer suite aux accords de taux futurs est inscrit en rajustement des dépenses d'intérêts selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour la durée de la couverture de la dette.

3. REVENUS DE LOCATION – RÉSEAU DE LA SANTÉ

Les revenus de location proviennent de baux, d'une durée de 15 ans, signés à compter du 1er avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé occupant les immeubles de la Corporation. Ces revenus sont établis annuellement en fonction de la politique de tarification de la Corporation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

4. REVENUS DE LOCATION – AUTRES – NET

	2004	2003
Revenus de location	4 304	3 808
Charges		
Frais d'exploitation	1 667	1 739
Intérêts	290	220
Travaux de conservation	330	751
Amortissement des immeubles	323	285
Amortissement des aménagements de locaux	241	81
	2 851	3 076
Moins : Montants imputés aux projets à l'étude	47	247
	2 804	2 829
	1 500	979

5. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 95 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-11), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût du financement de projets d'habitation. À cet égard, 23 immeubles ont été déclarés admissibles à ces contributions.

6. FRAIS FINANCIERS – NET

	2004	2003
Intérêts sur dette à long terme		
Obligations	24 592	26 801
Billets	111 772	120 086
Autres dettes	8 997	9 236
Amortissement des escomptes, primes et frais à l'émission de dettes à long terme	350	358
Autres frais financiers	20	298
	145 731	156 779
Moins :		
Revenus d'intérêts d'un Fonds d'amortissement se rapportant aux immeubles de la Corporation géré par le ministère des Finances	2 235	2 218
	143 496	154 561
Intérêts sur emprunts à court terme		
Intérêts	53 057	43 451
Moins :		
Intérêts imputés aux immeubles en cours de construction dont la Corporation est propriétaire et aux projets à l'étude	10 656	7 618
Revenus d'intérêts	203	2
	42 198	35 831
	185 694	190 392

Les frais d'intérêts sur emprunts contractés auprès d'entreprises apparentées s'élèvent à 114,9 M\$ (2003 : 123,3 M\$) pour les emprunts à long terme et 15,9 M\$ (2003 : 18,6 M\$) pour les emprunts à court terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

7. AMORTISSEMENT

	2004	2003
Biens immobiliers		
Immeubles en exploitation	16 994	15 103
Mobilier et équipement en location	3 100	2 961
Autres éléments d'actifs		
Frais reportés – conservation	1 473	475
	21 567	18 539

8. CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

	2004	2003
Salaires et avantages sociaux	7 737	7 176
Frais des locaux occupés par la Corporation	746	466
Services professionnels	264	416
Postes, messageries, communication et commercialisation	146	161
Informatique	224	266
Frais administratifs et de bureau	216	219
Autres charges	345	344
Amortissement du mobilier et équipement et des frais de développement de systèmes informatiques	258	225
Banque de vacances et de maladies prises en charge lors du transfert d'employés en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux et leurs bénéfices marginaux	79	350
	10 015	9 623
Moins :		
Frais de gestion et coûts directs capitalisés aux biens immobiliers, aux projets à l'étude et aux autres éléments d'actifs	2 909	3 387
Coûts directs imputés aux coûts d'expertise et au système d'information sur les immeubles du réseau	393	554
	6 713	5 682

9. REMISE AUX CLIENTS

En raison des surplus dégagés en 2003-2004 par l'application de sa politique de tarification, la Corporation a décidé d'accorder une remise à sa clientèle du réseau de la santé et des services sociaux. Cette remise équivaut à 10 % de la charge d'intérêt 2003-2004 sur les créances à recevoir - projets mandatés et sur les prêts portant intérêts au taux préférentiel moins 1 %.

10. DÉBITEURS

	2004	2003
Montant à recevoir suite au transfert d'un projet à l'étude incluant intérêt au taux préférentiel moins 1 % (note 27)	19 507	–
Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux	123	632
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	–	54
Autres	5 897	2 576
	25 527	3 262

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

11. LOYERS À RECEVOIR

Au 31 mars 2000, la Corporation enregistrait une subvention à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les intérêts courus mais non exigibles relatifs aux emprunts à long terme inscrits à ses états financiers. Comme la Corporation ne reçoit plus de subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce montant a été converti avec l'accord du ministère en « loyers à recevoir ». Ces loyers à recevoir seront remboursés à la Corporation par les établissements selon une cédule de versements prédéterminée.

12. PRÊTS

	2004	2003
Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (*)	890 553	1 232 566
Établissements du réseau de la Santé (**)	840 106	534 206
Centres de la Petite Enfance (***)	107 962	35 482
Autres	501	—
	1 839 122	1 802 254

* Ces prêts incluent un montant de 735,6 M\$ (2003 : 1 061,9 M\$) relativement à des conventions de prêts échéant en 2023 et pour lesquelles il y a en contrepartie un financement à long terme. Les versements sur les prêts sont encaissables le 30 septembre et le 31 mars de chaque année et sont assortis d'une garantie par hypothèque mobilière. Les sommes reçues correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur les dettes à long terme dont les taux d'intérêts varient entre 5,3 % et 12,5 % (2003 : 5,25 % et 12,50 %) pour des échéances entre 2005 et 2023. Également, ces prêts incluent un montant à court terme de 155,0 M\$ (2003 : 170,7 M\$) qui consiste en des marges de crédit portant actuellement intérêt au taux préférentiel moins 1 %.

** Ces prêts incluent un montant de 831,5 M\$ (2003 : 528,6 M\$) qui consiste en des marges de crédit dont le taux équivaut actuellement au taux préférentiel moins 1 %. Ces prêts incluent un montant de 8,6 M\$ (2003 : 5,6 M\$) qui fait l'objet de conventions de prêts à long terme échéant entre 2004 et 2007 et portent intérêt au taux préférentiel moins 1 %.

*** Ces prêts sont à court terme et portent actuellement intérêt au taux préférentiel moins 0,5 %.

À compter du 1^{er} juillet 2004, la Corporation prévoit adhérer à la nouvelle politique du ministère de la Santé et des Services sociaux plafonnant le coût du financement temporaire des organismes du réseau de la santé et des services sociaux au niveau du coût des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

13. CRÉANCES À RECEVOIR – PROJETS MANDATÉS

Les créances à recevoir – projets mandatés comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts, calculés au taux préférentiel moins 1 %, reliés aux projets de construction confiés à la Corporation par le réseau de la santé. Le remboursement de ces créances survient à l'achèvement du projet par l'encaissement du financement réalisé par l'établissement.

À compter du 1^{er} juillet 2004, la Corporation prévoit adhérer à la nouvelle politique du ministère de la Santé et des Services sociaux plafonnant le coût du financement temporaire des organismes du réseau de la santé et des services sociaux au niveau du coût des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

14. BIENS IMMOBILIERS

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immeubles en exploitation				
Terrains	94 864	–	94 864	58 962
Bâtiments	1 540 433	181 446	1 358 987	1 171 756
	1 635 297	181 446	1 453 851	1 230 718
Immeubles en cours de construction				
Terrains	16 980	–	16 980	40 239
Bâtiments	251 489	–	251 489	276 603
	268 469	–	268 469	316 842
Mobilier et équipement en location	40 576	15 070	25 506	22 422
	1 944 342	196 516	1 747 826	1 569 982

FRAIS CAPITALISÉS AUX BIENS IMMOBILIERS

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés aux biens immobiliers.

	2004	2003
Intérêts sur emprunts à court terme	8 291	5 218
Charges générales et administratives	2 583	2 983

15. IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

	2004	2003
	Coût	Coût ou Valeur nette
Terrains	441	1 272
Bâtiments	–	21
	441	1 293

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

16. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Frais d'émission d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme	7 288	1 549	5 739	4 745
Frais reportés-conservation	23 618	2 069	21 549	16 805
Frais de développements de systèmes informatiques	783	359	424	893
Mobilier et équipement	961	321	640	862
Aménagements de locaux	2 094	97	1 997	411
Pertes nettes reportées – instruments financiers dérivés	–	–	–	231
Frais reportés – autres	185	–	185	–
	34 929	4 395	30 534	23 947

17. INTÉRÊTS COURUS

	2004	2003
Apparentés	41 052	48 275
Autres	24 635	11 368
	65 687	59 643

18. EMPRUNTS À COURT TERME

	2004	2003
Billets à escompte		
Apparentés, (2003 : 2,87 % à 3,13 %)	–	244 030
Autres, 2,10 % à 3,67 % (2003 : 2,86 % à 3,72 %)	1 716 785	832 997
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,15 % à 3,67 % (2003 : 2,89 % à 3,08 %)	200 000	322 250
Gouvernement du Québec, (2003 : 3,05 %)	–	76 000
	1 916 785	1 475 277

Au 31 mars 2004, la Corporation disposait d'une marge de crédit de 10 M\$. Elle est renouvelable annuellement le 30 novembre. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

19. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Obligations		
– 5,4 % à 5,9 %, échéant en 2005 et 2006	11 690	35 145
– 6,15 % à 10 %, échéant en 2005 et 2006	47 852	47 852
– 10,10 % à 12,75 %, échéant de 2005 à 2019	89 377	89 377
– Sans versement d'intérêt pour certaines périodes et portant intérêt pour le reste à des taux de 68 % à 156 % (taux effectif de 10,46 % à 10,51 %) échéant de 2013 à 2015 incluant intérêts capitalisables	94 946	85 931
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux variant :		
– 5,28 % à 6,52 %, échéant de 2006 à 2037	991 861	890 522
– 6,77 % à 7,75 %, échéant de 2006 à 2023	260 475	475 037
– 8,00 % à 9,75 %, échéant de 2005 à 2021	233 644	316 023
Emprunt sur billets de Financement-Québec à des taux variant :		
– 5,56 % à 6,40 %, échéant de 2006 à 2016	1 533	1 559
– 7,75 % à 8,32 %, échéant en 2006 et 2019	2 525	2 717
– 9,38 %, échéant en 2018	587	6 621
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à des taux variant :		
– 5,88 % à 6,25 %, échéant en 2018 et 2019	819	854
– 8 %, échéant de 2029 à 2032	56 031	56 613
Hypothèques immobilières de la Société d'habitation du Québec garantie par des immeubles d'une valeur comptable de 119,3 M\$ à des taux variant :		
– 6,88 %, échéant de 2020 à 2023	16 081	16 209
– 7,5 % à 7,88 %, échéant de 2021 à 2029	4 875	4 972
– 8 %, échéant de 2028 à 2030	15 135	15 319
Solde de prix de vente à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, au taux de 7,50 %, échéant en 2007	3 783	4 872
Autres hypothèques immobilières garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 1,0 M\$ et à des taux de :		
– 10,66 %, échéant en 2005	11 144	12 068
– 11,25 %, échéant en 2005	85	185
	1 842 443	2 061 876
Moins :		
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme *	83 301	80 687
	1 759 142	1 981 189

* En vertu de sa loi, la Corporation dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances, des sommes dédiées au remboursement d'une partie de ses dettes obligataires.

Toutes les dettes à long terme portent intérêts à taux fixe.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

19. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	Financement -Québec	Fonds de financement du gouvernement du Québec	Société d'habitation du Québec	Autres non apparentés	Versements (contributions) nets(tes) au (du) fonds d'amortissement	Total des versements
2005	337	135 334	807	74 206	(17 487)	193 197
2006	2 544	234 355	866	23 329	(1 354)	259 740
2007	146	55 560	930	7 572	3 807	68 015
2008	146	227 875	999	20 821	(6 069)	243 772
2009	313	42 547	1 073	56 399	(36 718)	63 614

Des hypothèques mobilières grèvent, en faveur de la Corporation, la subvention ministérielle versée aux intervenants du secteur du réseau de la santé. Celles-ci pourront dorénavant être cédées aux créanciers non apparentés de la Corporation pour garantir leurs prêts.

20. CRÉDITS REPORTÉS

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Apports reportés	302 289	182 656	119 633	120 348
Gains nets reportés – instruments financiers dérivés	1 036	–	1 036	–
	303 325	182 656	120 669	120 348

De la valeur nette des apports reportés de 119,6 M\$ (2003 : 120,3 M\$), 25,5 M\$ (2003 : 40,7 M\$) représente des subventions de transfert non amorties versées par l'actionnaire avant le 1^{er} avril 2000, date depuis laquelle la Corporation doit s'autofinancer. Ces apports seront amortis au cours des 2 prochains exercices. L'utilisation des sommes dégagées par l'amortissement de ces apports dont la valeur nette au 1^{er} avril 2000 totalisait 83,1 M\$, devra être préalablement approuvée par l'actionnaire. Au cours de l'exercice, les contributions d'organismes pour financer des projets de construction se sont élevées à 10,2 M\$ (2003 : 5,7 M\$).

21. CAPITAL-ACTIONS

	2004	2003
Les actions de la Corporation d'hébergement du Québec sont détenues par le ministère des Finances.		
Autorisé		
5 000 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 100\$ chacune.		
Émis et payé :		
100 000 actions	10 000	10 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le but de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts sur les activités de financement à court terme, la Corporation a conclu des contrats de garantie de taux d'intérêts. Les contrats conclus sont pour une durée inférieure à une année.

	2004		2003	
	Juste Valeur	Capital contractuel	Juste Valeur	Capital contractuel
Achats	231	635 000	(36)	215 000

Un placement temporaire de 2,5 M\$ (2003 : 0,8 M\$) est donné en garantie de certains contrats. Ce placement est présenté au coût, porte intérêt au taux de 2,02 % et vient à échéance en juin 2004.

DETTE À LONG TERME

Au 31 mars 2004, la juste valeur de la dette à long terme de 1 842,4 M\$ (2003 : 2 061,9 M\$) s'établissait à 2 080,0 M\$ (2003 : 2 259,3 M\$) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. De la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 92,9 M\$ (2003 : 94,0 M\$) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ces dettes à long terme. Celles-ci ont des taux garantis pour des périodes s'échelonnant généralement entre 14 et 29 ans.

SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LIÉES À LA DETTE À LONG TERME

Au 31 mars 2004, la juste valeur de 83,3 M\$ (2003 : 80,7 M\$) représentant des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme s'établissait à 112,0 M\$ (2003 : 106,3 M\$), compte tenu de la valeur au marché des placements du fonds d'amortissement y afférent.

EMPRUNTS À COURT TERME

La juste valeur des emprunts à court terme au 31 mars 2004 au montant de 1 916,8 M\$ (2003 : 1 475,3 M\$) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

PRÊTS

Au 31 mars 2004, la juste valeur des prêts de 1 839,1 M\$ (2003 : 1 802,3 M\$) s'établissait à 1 986,2 M\$ (2003 : 1 937,1 M\$). Un montant de 882,7 M\$ (2003 : 1 196,8 M\$) représente la juste valeur des prêts équivalant à celle de la dette à long terme attribuable à ces créances, compte tenu que les sommes à recevoir correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur ces mêmes dettes. Un montant de 1 103,5 M\$ (2003 : 740,3 M\$) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêt. Ces prêts sont à taux variables pour des échéances généralement indéterminables.

LOYERS À RECEVOIR

La juste valeur des loyers à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de créance. Ces loyers à recevoir s'échelonnent sur une période restante de 29 ans et ne portent pas intérêt.

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS ET PASSIFS

La juste valeur des placements temporaires, débiteurs, créances à recevoir – projets mandatés, chèques en circulation moins encaisse, créditeurs et retenues sur contrats à payer et intérêts courus équivaut à leur valeur comptable étant donné soit leur courte période d'échéance ou soit leur échéance indéterminable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE CRÉDIT

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la dette à long terme est très limitée du fait que tous les coûts d'intérêts sont refacturés par le biais des baux de location au réseau de la santé et par les conventions de prêts. Le risque de crédit est très limité puisque le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît dans ses budgets de dépenses, les engagements financiers que les établissements de la santé ont pris sur les baux et les prêts.

24. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 31 mars 2004, le solde non complété des contrats signés par la Corporation faisant l'objet d'engagements contractuels totalise 87,5 M\$ (2003: 161,1 M\$) dont 29,3 M\$ (2003: 121,5 M\$) pour des projets en cours et 57,2 M\$ (2003: 36,8 M\$) pour des projets à l'étude.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Les instruments de crédit utilisés afin de répondre aux besoins de financement des clients de la Corporation représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Corporation pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures car ces instruments peuvent expirer ou être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le tableau ci-dessous présente les montants contractuels non utilisés.

Prêts

Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux	175 617
Établissements du réseau de la santé	4 575
Centre de la Petite Enfance	65 846
	246 038

ÉVENTUALITÉS

Réclamation d'assurance

Une réclamation de 35 M\$ a été acheminée aux assureurs relativement à l'incendie survenue à l'Hôtel-Dieu de Roberval en décembre 1998. De ce montant, une somme de 6,1 M\$ avait été versée par l'assureur au 31 mars 2004. À la date de préparation des états financiers, la Corporation n'est pas en mesure d'évaluer le montant additionnel qui pourrait résulter de cette réclamation.

Financement des franchises attenantes aux polices d'assurance responsabilité civile et professionnelle des établissements participant au programme d'assurance de l'Association des hôpitaux du Québec

En vertu de l'article 472.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), la Corporation d'hébergement du Québec peut être appelé à garantir l'exécution de toute obligation à laquelle une association reconnue par le ministre en vertu de l'article 267 de cette même loi est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance négocié et conclu par cette association à l'avantage de ses membres. Elle peut également avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion.

Le ministre peut, aux conditions déterminées par le gouvernement, rembourser à la Corporation d'hébergement du Québec toute somme qu'elle peut être appelée à verser en vertu de cette garantie.

Poursuites judiciaires et réclamations

Des poursuites judiciaires et des réclamations contre la Corporation d'hébergement du Québec, au montant de 40 M\$, sont en cours à la date de préparation des états financiers. De ce montant, 22 M\$ découlent d'un avis d'expropriation en vue d'acquiescer un terrain accompagné d'une offre d'indemnité de 0,9 M\$ contestée par les parties expropriées. Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a fixé le 7 octobre 2002, l'indemnité à 6,9 M\$. La Corporation a portée cette décision en appel devant la Cour du Québec, laquelle a notamment autorisé cet appel et suspendu l'exécution de la décision du TAQ. Cependant, sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Corporation.

Le cas échéant, tout paiement par la Corporation sera soit comptabilisé aux charges de l'exercice, soit capitalisé aux immeubles selon la nature de la réclamation, ou soit réduit des provisions déjà inscrites aux livres, s'il y a lieu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

25. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Corporation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Corporation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,2 M\$ (2003 : 0,2 M\$).

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2004		2003
	Vacances	Maladie	Total
Solde au début	734	1 278	2 012
Montants transférés *	4	75	79
Charge de l'exercice	613	163	776
Sous-total	1 351	1 516	2 867
Moins :			
Prestations versées au cours de l'exercice	631	142	773
Solde à la fin	720	1 374	2 094

Le solde de cette provision est inclus au poste créditeurs et retenues sur contrats à payer.

* Les montants transférés représentent les vacances et maladies à payer suite au transfert d'employés du gouvernement du Québec à la Corporation.

26. FLUX DE TRÉSORERIE

Les espèces et les quasi-espèces figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2004	2003
Placements temporaires	2 488	795
Chèques en circulation moins encaisse	(5 462)	(2 098)
Espèces et quasi-espèces	(2 974)	(1 303)

Les intérêts payés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 183,2 M\$ (2003 : 194,9 M\$). Les intérêts encaissés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 91,5 M\$ (2003 : 109,3 M\$).

Au cours de l'exercice, des biens immobiliers ont été acquis à un coût total de 183,7 M\$ (2003 : 183,6 M\$). De ce montant, 0,6 M\$ (2003 : 4,5 M\$) ont été acquis par assumption d'hypothèques et 10,8 M\$ (2003 : 7,8 M\$) par la comptabilisation de l'excédent de la juste valeur des biens acquis sur leur coût lorsque la contrepartie était mineure ou nulle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

27. LIQUIDATIONS DES FILIALES

Le 21 juillet 2003, à la suite de l'annonce faite, par le ministre de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec, aux deux filiales de la Corporation soit la Société d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (SICHUM) et la Société d'implantation du Centre universitaire de santé McGill (SICUSM), de mettre fin à leurs travaux relatifs à la relocalisation du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et à l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), la Corporation a complété la cession des activités de ses deux filiales en propriété exclusive. Les résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2004 sont donc consolidés pour la période du 1^{er} avril au 21 juillet 2003.

À la suite de la décision du ministre, les deux filiales ont été liquidées dans la société mère, les éléments d'actif et de passif suivants ont été transférés à la Corporation :

Société d'implantation du Centre universitaire de santé McGill

Éléments d'actif transférés à la Corporation	
Compte débiteur – taxes de vente	412
Compte débiteur – société mère	773
	1 185
Éléments de passif transférés à la Corporation	
Compte créditeur – Centre universitaire de santé McGill	1 185
Actif net revenant à la Corporation	–

Société d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Éléments d'actif transférés à la Corporation	
Encaisse	17
Comptes débiteurs	22
Avance à la société mère	283
Immobilisations corporelles	190
	512
Éléments de passif transférés à la Corporation	
Comptes créditeurs	512
Actif net revenant à la Corporation	–

Le 20 novembre 2003, la Corporation a cédé les droits qu'elle détenait dans les études et travaux déjà réalisés pour le projet d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, incluant tous les droits et obligations contractés avec des tiers, pour une contrepartie de 28,4 M\$. De plus, le 17 décembre 2003, la Corporation a également cédé les droits qu'elle détenait dans les études et travaux déjà réalisés pour le projet de relocalisation du Centre universitaire de santé McGill incluant tous les droits et obligations contractés avec des tiers pour une contrepartie de 19,2 M\$. Le bilan de la Corporation, en date du 31 mars 2004, présente une somme à recevoir à cet égard. La Corporation n'a constaté aucun gain ni perte sur ces cessions compte tenu que la contrepartie équivaut aux sommes capitalisées dans le projet à la date de cessions.

28. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 DÉFINITIONS

Dans ce Code, à moins que le contexte ne s'y oppose, les définitions suivantes s'imposent :

a) « administrateur »

Un membre du conseil d'administration de la CHQ ou d'un comité formé par le conseil. Est visée de la même façon par la présente définition, toute personne à qui s'applique le présent Code en raison d'une entente, d'un contrat d'emploi ou d'un mandat qui le spécifie.

b) « conflit d'intérêts »

Toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes avec lesquelles il est lié) au détriment d'une autre, en raison du fait que cet administrateur détient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans l'une de ces personnes ou dans une des personnes avec lesquelles cette personne est liée directement ou indirectement. Toute situation susceptible d'affecter la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition.

c) « conseil »

Le conseil d'administration de la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ).

d) « information confidentielle »

Toute information ayant trait à la CHQ, toute information de nature stratégique ou de direction, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou d'affecter la réalisation d'une opération dans laquelle la CHQ est impliquée.

e) « personne »

Toute personne physique ou morale, un organisme ou une association selon ce qui est visé par le présent Code.

1.2 OBJET

LE PRÉSENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE A POUR OBJET D'ÉTABLIR LES PRINCIPES D'ÉQUITÉ ET LES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE DES

ADMINISTRATEURS.

1.3 CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions du présent Code s'appliquent aux administrateurs de la CHQ.

1.4 COMPLÉMENTARITÉ

Ce Code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer, puisqu'en tout temps, la CHQ désire se conformer rigoureusement aux lois et règlements en vigueur, notamment celles qui régissent les opérations de la CHQ.

1.5 DIRECTIVES

Les dispositions contenues dans ce Code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou règles additionnelles ou plus spécifiques à certains secteurs ou à certaines situations.

2. PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1 ÉNONCÉ

Les administrateurs nommés pour œuvrer à la CHQ doivent contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission et des objets de cette dernière ainsi qu'à la bonne administration des biens publics qui lui sont confiés.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

2.2 DISCRÉTION ET CONFIDENTIALITÉ

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue, il ne doit la communiquer qu'aux personnes autorisées à la connaître. En outre, ces informations ne doivent pas être utilisées par un administrateur pour son avantage personnel ou celui d'autres personnes.

2.3 INTÉRÊTS INCOMPATIBLES

Pour que son honnêteté et son impartialité soient au-dessus de tout soupçon, un administrateur doit éviter de se trouver dans une situation qui lui créerait des obligations personnelles que des personnes seraient

susceptibles d'exploiter explicitement ou implicitement aux fins d'obtenir un traitement privilégié au sein du groupe.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

2.4 CONFLITS D'INTÉRÊTS

Tout administrateur doit éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts. De plus, il ne doit exister aucun conflit entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à la CHQ tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une personne susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut avoir entre la CHQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Tout administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans une personne qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la CHQ doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la personne dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

2.5 UTILISATION DES RESSOURCES

L'utilisation des ressources par un administrateur doit être faite conformément aux fins pour lesquelles elles sont destinées et en respectant les politiques et directives émises quant à leur utilisation. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la CHQ avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.

2.6 ILLÉGALITÉ

Tout administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des opérations illicites ou susceptibles d'être perçues comme telles.

3. CONFLITS D'INTÉRÊTS

3.1 CONFLITS D'INTÉRÊTS

Tout administrateur doit prendre les mesures requises afin d'éviter tout conflit ou toute apparence de conflit d'intérêts de façon à maintenir constamment son impartialité dans l'exercice de ses fonctions. Il doit notamment divulguer au président-directeur général toute situation où il est raisonnablement possible de croire à une telle situation et respecter, s'il y a lieu, toute directive ou condition particulière fixée en application du présent Code.

3.2 SITUATIONS À ÉVITER

Un administrateur doit de plus éviter de se trouver dans une situation où il pourrait tirer, directement ou indirectement, avantage d'une transaction ou d'un contrat conclu au sein de la CHQ. Il doit de la même façon éviter de se trouver dans une situation où une personne qui lui est liée, un dépendant ou un membre de sa famille immédiate pourrait tirer directement ou indirectement, avantage de l'influence ou du pouvoir de décision de cet administrateur de par les fonctions qu'il occupe au sein de la CHQ.

3.2.1 RÈGLEMENT DES AFFAIRES PERSONNELLES

Dès son entrée en fonctions, tout administrateur doit régler ses affaires personnelles de manière à éviter les intérêts incompatibles ou de manière à éviter toute situation susceptible de le placer en conflit d'intérêts ou prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

3.4 RÈGLES DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

3.4.1 POLITIQUE

Un administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

3.4.2 OFFRE D'EMPLOI

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

3.4.3 OBLIGATIONS DE LOYAUTÉ ET D'INTÉGRITÉ MÊME APRÈS L'EMPLOI OU LA FONCTION

Les obligations de loyauté et d'intégrité d'un administrateur demeurent après qu'il ait cessé de remplir des fonctions à la CHQ. Il doit se comporter de manière à ne pas tirer profit indu de ses fonctions antérieures à la CHQ.

Un ex-administrateur doit donc continuer de respecter et d'assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance dans le cadre de ses fonctions. Il doit de plus continuer à respecter l'intégrité de la CHQ et n'utiliser aucun élément confidentiel à son avantage, à l'avantage d'un tiers ou au détriment de la CHQ ou d'un tiers, que cet élément concerne la CHQ ou une autre personne avec laquelle elle avait des rapports directs important au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

De la même façon, un ex-administrateur ne peut réaliser une transaction qui lui procurerait un bénéfice matériel provenant ou occasionné par ces informations confidentielles à moins qu'elles ne soient devenues publiques.

Dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la CHQ est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

4. CADEAUX, DONNÉES, SERVICES OU AVANTAGES

4.1 INDÉPENDANCE ET IMPARTIALITÉ

Tout administrateur doit maintenir un haut standard d'indépendance et d'impartialité et éviter d'être redevable envers qui que ce soit.

4.2 CADEAUX, DONNÉES, SERVICES OU AVANTAGES

De façon générale, tout cadeau, don, service ou avantage de nature symbolique ou d'usage et d'une valeur modeste et non répétitif peut être accepté dans le cours normal des activités. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la CHQ.

De plus, tout administrateur doit éviter de donner ou de recevoir quelque cadeau, don, service, avantage ou autre faveur pouvant avoir un effet dans l'exécution de ses rôles et responsabilités ou qui serait susceptible de porter préjudice à la crédibilité du conseil d'administration.

4.3 SITUATION PARTICULIÈRE

Lorsqu'un membre du conseil d'administration de la CHQ ou d'une filiale tire ou pourrait tirer un bénéfice monétaire ou autre ou un avantage résultant, directement ou indirectement, de l'exécution de services professionnels avec la CHQ ou avec la filiale, il doit soumettre cette situation au président-directeur général qui peut faire toute recommandation à l'égard d'une telle situation et en aviser le secrétaire général du gouvernement.

5. DISPOSITIONS FINALES

5.1 RESPECT DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE

Le président-directeur général doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs.

5.2 CONFIDENTIALITÉ D'APPLICATION

La CHQ doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en application du présent code.

5.3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent code d'éthique et de déontologie entre en vigueur à la date de son approbation par le conseil.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

INTRODUCTION

Le présent document reprend pour l'essentiel, la forme et le contenu des règles d'éthique énoncées dans le document publié, en 1990, par le ministère du Conseil exécutif et s'adressant à l'ensemble des employés de la fonction publique. Il est cependant adapté à la mission et aux fonctions particulières de la Corporation.

Ainsi, comme la Corporation d'hébergement du Québec ne fait pas directement affaire avec la population puisque sa clientèle est constituée des établissements du réseau, il sera donc question de services à la clientèle plutôt que du service au public. Par ailleurs, la prestation de services fournie par la Corporation repose sur un maillage avec le secteur privé : fournisseurs, professionnels de la construction, entrepreneurs, etc. Cette particularité exige de définir, de façon plus détaillée, les règles de comportement qui doivent encadrer l'ensemble des relations d'affaires de la Corporation.

Les règles d'éthique ont été regroupées sous quatre volets :

1. LA PRESTATION DE TRAVAIL
2. LE LIEN AVEC L'ORGANISATION
3. LES SERVICES À LA CLIENTÈLE
4. LES OBLIGATIONS LIÉES AU COMPORTEMENT

1. LA PRESTATION DE TRAVAIL

La prestation de travail comporte deux types d'obligation : **l'obligation d'assiduité et celle de compétence.**

L'obligation d'assiduité implique que l'employé soit présent au travail, qu'il accomplisse sa tâche avec diligence, qu'il respecte ses heures de travail, qu'il organise son travail de façon à minimiser les déplacements et les pertes de temps et qu'il ne s'absente pas sans justification, ni sans autorisation préalable.

L'obligation de compétence implique que l'employé accomplisse les tâches qui lui sont attribuées en dispensant le service demandé dans les temps requis, d'une manière appropriée, efficace et à la satisfaction de ses clients.

2. LE LIEN AVEC L'ORGANISATION

Le travail accompli par la Corporation d'hébergement du Québec demande des ressources diversifiées. Il s'agit d'un travail d'équipe qui doit contribuer à l'atteinte des objectifs de l'entreprise. L'employé ne travaille donc pas seul, il fait partie d'une unité administrative. Il est lié à tous les employés de la Corporation afin de fournir aux clients un service de haute qualité.

Afin de coordonner l'ensemble des efforts et des ressources et de permettre l'accomplissement de la mission et l'atteinte des objectifs, il importe que l'employé respecte la hiérarchie ainsi que l'autorité constituée.

L'obligation d'obéissance hiérarchique implique que l'employé se conforme à ce qui est demandé. Il doit non seulement exercer les attributions de son emploi mais aussi celles que lui confient ses supérieurs. S'il estime qu'une demande est injuste ou déraisonnable, il peut alors en discuter avec ses supérieurs et par la suite, s'il y a lieu, en référer aux autorités compétentes.

L'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée requiert que l'employé défende les intérêts de ses employeurs, la Corporation et le gouvernement, et évite de leur causer du tort, par exemple, en dénigrant des confrères ou des décisions prises par ses employeurs, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

3. LES SERVICES À LA CLIENTÈLE

Les services à la clientèle constituent l'essence même de la Corporation. L'entreprise doit donc être tournée vers la satisfaction du client. Cela implique de le traiter avec égards et diligence.

L'obligation de traiter le client avec égards se manifeste par un comportement poli et courtois et ce, sans discrimination, ni harcèlement. L'employé est à l'écoute du client, l'aide à formuler ses besoins, le conseille dans l'examen des solutions et l'informe de l'impact de ses décisions notamment en termes de budget et d'échéancier.

Quant à l'obligation de diligence, elle requiert que l'employé s'empresse de traiter les dossiers qui lui sont confiés et cela, avec transparence et de façon équitable dans le cadre législatif et administratif régissant le fonctionnement de la Corporation et du gouvernement.

4. LES OBLIGATIONS LIÉES AU COMPORTEMENT

Les obligations liées au comportement sont multiples et touchent à plusieurs aspects notamment l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de service. Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Corporation, le comportement implique également des obligations particulières reliées à la discrétion, à la neutralité politique et à la réserve.

L'OBLIGATION DE DISCRÉTION

L'obligation de discrétion signifie que l'employé doit garder secret des faits ou renseignements dont il prend connaissance et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que l'employé adopte une attitude de retenue à l'égard de tous les faits ou informations qui, s'il les dévoilait, pourraient nuire à l'intérêt public, à l'autorité constituée, aux clients, aux fournisseurs ou porter atteinte à la vie privée de citoyens ou aux activités privées d'entreprises.

Dans ce contexte, tout employé qui se propose de publier un document ou de se prêter à une entrevue sur des sujets reliés aux fonctions qu'il exerce ou aux activités de la Corporation doit, préalablement, obtenir l'autorisation de ses supérieurs.

L'OBLIGATION DE FAIRE PREUVE DE NEUTRALITÉ POLITIQUE ET DE RÉSERVE

L'obligation de neutralité politique lie l'employé dans l'exercice de ses fonctions. L'obligation de réserve s'applique tant dans la vie privée de l'employé que dans sa vie professionnelle.

L'obligation de neutralité politique implique que l'employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstenir de toute discrimination et de tout travail partisan. Elle signifie également que l'employé doit, à l'intérieur même de sa

tâche, faire abstraction de ses opinions personnelles afin d'accomplir celle-ci avec toute l'objectivité nécessaire.

L'obligation de réserve qui lie l'employé à l'égard de la manifestation publique de ses opinions politiques est plus générale puisqu'elle s'applique tant dans l'exécution de ses fonctions qu'en dehors de celles-ci. Elle ne signifie pas pour autant que l'employé, puisqu'il demeure un citoyen à part entière, doit garder un silence complet ou renoncer à sa liberté d'expression ou à l'exercice de ses droits politiques.

Rien n'interdit à un employé d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance d'un parti politique ou à un candidat à une élection.

Précisons que la situation particulière de chaque employé constitue un facteur important quant à ce respect de l'obligation de réserve. Ainsi, une réserve plus grande est demandée aux employés occupant des postes de commande car toute déclaration ou action à caractère politique de leur part risque d'avoir un impact important. Notons également que certains employés peuvent acquérir dans le milieu régional ou professionnel où ils exercent leurs fonctions, un prestige et une crédibilité qui leur commandent une très grande réserve. Les circonstances entourant une déclaration ou une action à caractère politique doivent aussi être prises en considération.

L'OBLIGATION D'AGIR AVEC HONNÊTÉTÉ

L'obligation d'agir avec honnêteté exige également que l'employé évite toute forme de corruption ou de collusion visant à faire bénéficier un tiers d'un avantage indu. Enfin, cette obligation requiert que l'employé fasse preuve d'honnêteté intellectuelle à l'égard même du contenu du mandat qui lui est confié.

L'OBLIGATION D'AGIR AVEC IMPARTIALITÉ

L'employé exerce ses fonctions avec impartialité et objectivité. Il évite toute préférence ou parti pris incompatible avec la justice ou l'équité.

L'obligation d'agir avec impartialité exige d'éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés reliés notamment au sexe, à la race, à la couleur, à la religion, aux convictions politiques d'une personne. Cette obligation exige également que l'employé, dans l'exercice de ses fonctions (sélection du personnel, sélection de firmes de professionnels, adjudication de baux et de contrats, choix des fournisseurs, achat de biens et services, etc.), agisse en fonction des intérêts de la Corporation en privilégiant les règles du mérite et de la concurrence et en évitant tout favoritisme, toute décision prise sur la base de ses intérêts personnels ou toute décision visant à faire plaisir à des parents, des amis, des connaissances ou des entreprises.

L'OBLIGATION D'ÉVITER TOUT CONFLIT D'INTÉRÊTS

La notion de conflit d'intérêts doit être vue dans son sens le plus large. De fait, il suffit, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, c'est-à-dire une possibilité que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou non, soit préféré à l'intérêt de la Corporation et, par voie de conséquence, à l'intérêt public. Autrement dit, il n'est pas nécessaire que l'employé ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de l'entreprise pour conclure à l'existence d'un conflit d'intérêts puisque le simple risque que cela se produise met en cause la crédibilité de l'entreprise.

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts exige qu'un employé renonce à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions. Cette obligation exige également que tout employé, qui constate une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts, en informe immédiatement ses supérieurs afin que ceux-ci déterminent les mesures qui doivent être prises à cet égard.

L'OBLIGATION DE L'EXCLUSIVITÉ DE SERVICE

L'obligation de l'exclusivité de service implique, par définition, l'interdiction pour un employé d'occuper toute fonction à l'extérieur de l'entreprise. Il n'existe pas une telle interdiction à la Corporation. Il faut donc plutôt entendre par obligation de l'exclusivité de service, l'exigence minimale que l'employé se présente au travail dans des conditions propices à l'accomplissement efficace de ses tâches et qu'il se consacre, durant les heures de travail, entièrement à l'exécution des fonctions qui lui sont confiées.

Tout employé, qui est engagé ou qui pense s'engager dans l'exercice d'une fonction à l'extérieur de la Corporation, que cette fonction soit rémunérée ou non, doit s'assurer que celle-ci n'a pas ou n'aura pas d'effets sur son assiduité, son rendement et la qualité de son travail à la Corporation et ne le place pas ni n'est susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.

L'employé qui exerce une fonction à l'extérieur de la Corporation est tenu, comme tous les employés, à l'obligation d'agir avec honnêteté tel que défini précédemment. Plus explicitement, cette obligation, dans le cas de l'exclusivité de service, interdit à tout employé, à partir des locaux de la Corporation et en utilisant les ressources (le personnel, le matériel et les équipements) mises à sa disposition par la Corporation, de s'occuper, même de façon occasionnelle, de tout travail qui relève d'une fonction ou d'une charge exercée à l'extérieur de la Corporation.

Rappelons que les obligations « d'honnêteté », « d'impartialité », « d'éviter tout conflit d'intérêts » et « de l'exclusivité de service » exigent que tout employé avise ses supérieurs lorsqu'il détient un intérêt ou est apparenté à une entreprise faisant affaire directement ou indirectement avec la Corporation ou lorsqu'il se retrouve dans des circonstances qui présentent une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts. L'employé qui occupe une fonction à l'extérieur de la Corporation en avise ses supérieurs et les consulte sur la conduite à adopter.

RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS

Conformément au C T 196743, la rémunération des vice-présidents de la Corporation doit être rendue publique. La Corporation déclare que ces derniers ont été rémunérés en fonction d'une échelle salariale dont le minimum est de 90 176 \$ et le maximum de 117 228 \$.

RÉALISATIONS

PROJETS MIS À L'ÉTUDE

PROJETS MIS EN EXÉCUTION

PROJETS MIS EN SERVICE



De gauche à droite

ANNE PELLETIER

*Ingénieure en génie civil,
Direction de l'expertise technique*

GÉRALD BOILY

*Ingénieur en mécanique,
Direction de l'expertise technique*

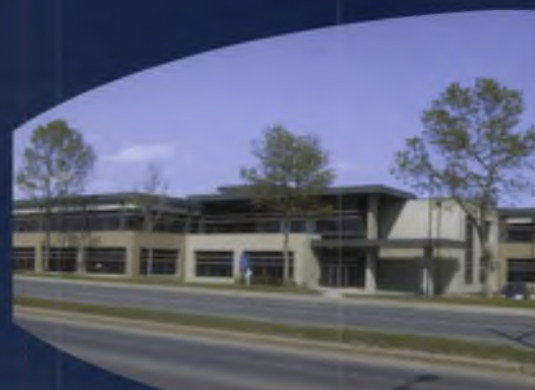
CÉLINE EAST

*Agente de soutien administratif,
Direction des relations publiques et des communications*

YVON CHABOT

*Spécialiste en estimation,
Direction de l'expertise technique*

PROJETS MIS À L'ÉTUDE EN 2003-2004



QUÉBEC

Bureaux de l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de la Capitale nationale

PROPRIÉTÉS CHQ

BELOEIL

CLSC-CHSLD DES PATRIOTES

CLSC LA VALLÉE DES PATRIOTES

CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR DE SERVICES INTÉGRÉS

7 170 480 \$

SAINTE-FOY

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE QUÉBEC

PAVILLON CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

CENTRE DE RECHERCHE

41 826 000 \$

SHERBROOKE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE SHERBROOKE

PAVILLON D'YOUVILLE

AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DU PAVILLON D'YOUVILLE

3 300 000 \$

PROPRIÉTÉS ÉTABLISSEMENTS

BEAUPORT

CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC

RÉADAPTATION INTERNE ADOLESCENTS

RÉAMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE POUR CENTRALISER LES EFFECTIFS DE LA SOGIQUE

3 529 000 \$

DOLBEAU-MISTASSINI

CENTRE MARIA-CHAPDELAINE

CENTRE MARIA-CHAPDELAINE – CENTRE DE SERVICE DOLBEAU

RÉAMÉNAGEMENT DES CLINIQUES EXTERNE ET DE RÉADAPTATION AINSI QUE DE L'URGENCE

15 010 804 \$

GRANBY

CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY

CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY

AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION FONCTIONNELLE

12 562 384 \$

GREENFIELD PARK

HÔPITAL CHARLES-LEMOYNE

HÔPITAL CHARLES-LEMOYNE

AGRANDISSEMENT DE L'URGENCE

18 483 000\$

LOUISEVILLE

CENTRE DE SANTÉ DE LA MRC DE MASKINONGÉ

RÉSIDENCE AVELLIN-DALCOURT

AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT POUR RELOCALISER LES SERVICES DE SANTÉ PHYSIQUE 9 408 000\$

MONTREAL

HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT

PAVILLON MAISONNEUVE/PAVILLON MARCEL LAMOUREUX

AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA RADIO-ONCOLOGIE

16 538 000\$

QUÉBEC

CENTRE HOSPITALIER AFFILIÉ UNIVERSITAIRE DE QUÉBEC

HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT

RÉAMÉNAGEMENTS FONCTIONNELS DU CENTRE RÉGIONAL DE L'ŒIL

9 600 000\$

SAINT-CHARLES-BORROMÉE

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE

AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'URGENCE

17 589 000\$

SAINT-CHARLES-BORROMÉE

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE

RÉAMÉNAGEMENT DES UNITÉS DE SOINS 3B-4B

3 433 000\$

SAINTE-FOY

HÔPITAL LAVAL

HÔPITAL LAVAL

INFRASTRUCTURE MULTIDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE SUR L'OBÉSITÉ

5 374 000\$

SHERBROOKE

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE

C.H. UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE – HÔTEL-DIEU

AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT – URGENCE ET SERVICES ULTRA-SPÉCIALISÉS

82 574 713\$

PROJETS MIS EN EXÉCUTION EN 2003-2004



HULL

Centre régional de réadaptation La Ressource

PROPRIÉTÉS CHQ

CHARLESBOURG

CLSC-CHSLD LA SOURCE

CLSC-CHSLD – CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

CONSTRUCTION D'UN CHSLD DE 96 LITS, D'UN CLSC ET D'UN CPE

16 492 000 \$

HULL

CENTRE HOSPITALIER DE LA VALLÉE DE L'OUTAOUAIS

PAVILLON DE HULL

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE NÉPHROLOGIE

6 551 000 \$

MONTREAL

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU PLATEAU MONT-ROYAL

CLSC DU PLATEAU MONT-ROYAL

RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN CENTRE CHEVALIER DE LORIMIER POUR RELOCALISER LE CLSC

4 212 000 \$

QUÉBEC

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE QUÉBEC

PAVILLON L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE RECHERCHE EN ONCOLOGIE

40 221 000 \$

PROPRIÉTÉS ÉTABLISSEMENTS

CHIBOUGAMAU

CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES

CENTRE DE SANTÉ LEBEL

RÉAMÉNAGEMENTS MULTIPLES

2 794 000\$

MONTRÉAL

HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

AMÉNAGEMENT D'UN LABORATOIRE D'ANALYSE DE POINTE

5 051 000\$

MONTRÉAL

L'HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

HÔPITAL SAINTE-JUSTINE, CHU MÈRE-ENFANT

AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'URGENCE

9 149 000\$

MONTRÉAL

HÔPITAL SANTA CABRINI

HÔPITAL SANTA CABRINI

AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'URGENCE

20 822 000\$

SHERBROOKE

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE – HÔPITAL FLEURIMONT

AJOUT DE DEUX SALLES DE TRAITEMENT EN RADIO-ONCOLOGIE

6 975 000\$

RIMOUSKI

LE CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE RIMOUSKI

AGRANDISSEMENT DU DÉPARTEMENT DE RADIO-ONCOLOGIE

12 372 000\$

PROJETS MIS EN SERVICE EN 2003-2004



LACHENAIE

Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur
Urgence

PROPRIÉTÉS CHQ

BAIE-COMEAU

CLSC ET CENTRE D'HÉBERGEMENT DE MANICOUAGAN

CLSC SECTEUR BAIE-COMEAU

CONSTRUCTION NEUVE POUR RELOCALISER LES SERVICES DU CLSC DE L'AQUILON

6 017 000 \$

CHARLESBOURG

CLSC-CHSLD LA SOURCE

RÉSIDENTE LE FOYER DE CHARLESBOURG

RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT

7 843 000 \$

CHICOUTIMI

FOYER ST-FRANÇOIS INC.

FOYER ST-FRANÇOIS

CONSTRUCTION D'UN CHSLD DE 64 LITS – RÉNOVATION FONCTIONNELLE DE LA
RÉSIDENTE BEAUMANOIR

11 335 000 \$

GATINEAU

CLSC ET CHSLD DE GATINEAU

CLSC DE GATINEAU

CONSTRUCTION NEUVE POUR RELOCALISER DEUX POINTS DE SERVICES DE CET ÉTABLISSEMENT

6 001 000 \$

HULL

CENTRE RÉGIONAL DE RÉADAPTATION LA RESSOURSE

CENTRE RÉGIONAL DE RÉADAPTATION LA RESSOURSE

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE RÉADAPTATION

18 707 000 \$

LACHENAIE

CENTRE HOSPITALIER PIERRE-LE GARDEUR

CENTRE HOSPITALIER PIERRE-LE GARDEUR

CONSTRUCTION D'UN CENTRE AMBULATOIRE

164 324 000 \$

LA MALBAIE

CENTRE HOSPITALIER SAINT-JOSEPH DE LA MALBAIE

FOYER DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR DE SAINT-SIMÉON

AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION FONCTIONNELLE

2 785 000 \$

LONGUEUIL

CLSC SIMONNE-MONET-CHARTRAND

CLSC SIMONNE-MONET-CHARTRAND

CONSTRUCTION NEUVE POUR RELOGER LES EFFECTIFS DU CLSC LONGUEUIL-EST

11 766 000\$

PORT-CARTIER

CLSC – CENTRE DE SANTÉ DES SEPT RIVIÈRES

CLSC – CENTRE DE SANTÉ DES SEPT RIVIÈRES

CONSTRUCTION POUR RELOCALISER LE CENTRE DE SANTÉ DE PORT-CARTIER

16 120 000\$

QUÉBEC

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ

ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE NATIONALE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ

ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE NATIONALE

CONSTRUCTION POUR RELOCALISER LES BUREAUX DE L'AGENCE

8 152 000\$

QUÉBEC

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE QUÉBEC

PAVILLON CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

CONSTRUCTION DU CENTRE MÈRE-ENFANT

85 777 000\$

ROBERVAL

HÔTEL-DIEU DE ROBERVAL

HÔTEL-DIEU DE ROBERVAL

RÉAMÉNAGEMENT DE L'URGENCE, DES LABORATOIRES ET D'AUTRES SECTEURS

9 019 000\$

SAINTE-CLAIRE

LE CENTRE DE SANTÉ DE BELLECHASSE

POINT DE SERVICE VILLA PRÉVOST

RÉAMÉNAGEMENT FONCTIONNEL ET MISE AUX NORMES

3 803 000\$

SHERBROOKE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE SHERBROOKE

CHSLD ESTRIADE – CENTRE ST-VINCENT

RÉAMÉNAGEMENT DU COMPLEXE ST-VINCENT DE PAUL

33 488 000\$



LA CHAMBRE-JARDIN DE SAMBA PALOUSA

Suzan Vachon

Centre hospitalier universitaire de Québec

Pavillon Centre hospitalier de l'Université Laval, Centre mère-enfant

PROPRIÉTÉS ÉTABLISSEMENTS

AYLMER

PAVILLON DU PARC INC.

CENTRE MGR-PROULX

RÉAMÉNAGEMENT PHASES 1 ET 2 ET CENTRE DE JOUR

2 542 431 \$

BAIE-SAINT-PAUL

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVOIX

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVOIX

RÉAMÉNAGEMENT, SÉCURITÉ-VÉTUSTÉ ET SÉCURITÉ-INCENDIE

3 662 000 \$

CHICOUTIMI

COMPLEXE HOSPITALIER DE LA SAGAMIE

COMPLEXE HOSPITALIER DE LA SAGAMIE

RÉNOVATION FONCTIONNELLE DE L'UNITÉ DE MÉDECINE FAMILIALE

1 809 000 \$

DISRAELI

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE DE L'AMIANTE

RÉSIDENTE RENÉ-LAVOIE

AGRANDISSEMENT, RÉAMÉNAGEMENT POUR RELOCALISER LE POINT DE SERVICES
DU CLSC FRONTENAC

5 068 000 \$

GASPÉ

CENTRE HOSPITALIER DE GASPÉ

PAVILLON MGR ROSS

TRAVAUX DE VÉTUSTÉ ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

2 435 000 \$

MONT-JOLI

CENTRE MITISSIEN DE SANTÉ ET DE SERVICES COMMUNAUTAIRES

CENTRE MITISSIEN DE SANTÉ ET DE SERVICES COMMUNAUTAIRES

RÉAMÉNAGEMENT DES SERVICES ALIMENTAIRES

2 990 000 \$

SAINT-CHARLES-BORROMÉE

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE

RÉNOVATION DU 6E POUR RELOCALISER LE CENTRE DE RÉADAPTATION
LE BOUCLIER

2 130 000 \$

SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

CARREFOUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MATAWINIE (CLSC - CHSLD)

CENTRE D'ACCUEIL BRASSARD

AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION FONCTIONNELLE

2 511 000 \$

VAL-D'OR

CENTRE HOSPITALIER DE VALLÉE-DE-L'OR ET DE SOINS PSYCHIATRIQUES RÉGIONAUX

CENTRE HOSPITALIER DE VAL-D'OR

AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'URGENCE

4 982 000 \$

VALCOURT

CARREFOUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU VAL SAINT-FRANÇOIS

PAVILLON VALCOURT

RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT

4 979 000 \$

VICTORIAVILLE

HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA

HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA

RÉNOVATION FONCTIONNELLE ET SÉCURITÉ-VÉTUSTÉ

9 545 000 \$



CORPORATION
D'HÉBERGEMENT
DU QUÉBEC

SIÈGE SOCIAL

2535, boul. Laurier, 5^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M3
Téléphone : (418) 644-3600
Télécopieur : (418) 644-3609

BUREAU DE MONTRÉAL

3700, rue Berri, 6^e étage
Montréal (Québec) H2L 4G9
Téléphone : (514) 873-2000
Télécopieur : (514) 864-7306

www.chq.gouv.qc.ca

Corporation
d'hébergement

Québec 